

ENVIRONNEMENT

Point sur les aides aux mobilités douces

La Ville de Mennecy soutient depuis plusieurs années des solutions de mobilités qui s'inscrivent dans une démarche globale de développement durable.

Des actions formalisées dans l'Agenda 21 ont pour but d'inciter les Menneçois à opter pour les déplacements doux. L'impulsion nationale est de développer des modalités alternatives à la voiture et de décarboner les mobilités. En lien avec ce contexte national et local, la commune a souhaité la réalisation d'un schéma stratégique cyclable communal, mettant ainsi au service des Menneçois un grand nombre de parcours cyclables.

Dans le cadre d'une conjoncture difficile qui voit les prix s'envoler à la pompe, et dans notre engagement vers la transition aux mobilités durables, nous souhaitons faire un point sur les aides financières possibles pour l'acquisition de VAE* et de vélos dits « musculaires », ainsi que sur les leviers complémentaires à activer en 2026.

Le Bonus Vélo accordé par l'État a pris fin le 15 février 2025. Cependant, une alternative est

encore proposée par Île-de-France Mobilités pour l'achat de vélos : une aide financière pouvant atteindre 50 % du coût, avec un plafond compris entre 100 € et 1 200 € selon le type de vélo. Pour cela, rendez-vous sur la plateforme dédiée, <https://www.iledefrance-mobilites.fr/services-mobilite-alternative/aide-achat-velos>, on vous y explique tout — qui peut en bénéficier, quelle aide pour quel type de vélo, quelle aide pour les accessoires, et comment en bénéficier.

Le Forfait Mobilités Durables est peut-être un dispositif auquel votre employeur adhère sans que vous en ayez connaissance, et pourtant, cette aide liée à l'usage — si vous utilisez votre vélo pour aller travailler — est un réel coup de pouce supplémentaire.

Enfin, Mennecy reste engagée face au décarbonage des mobilités en attribuant une subvention sous conditions. Vous trouverez toutes les informations nécessaires en vous rendant sur la page internet de la mairie, rubrique Développement Durable, à l'adresse suivante : <https://www.mennecy.fr/cadre-de-vie-urbanisme/developpement-durable/mobilites-douces/>

*VAE : Vélo à Assistance Électrique.

Faites du vélo !

À vos agendas

19 septembre 2026

PARC DE VILLEROY

Fête du Vélo

Événement porté par la CCVE en collaboration avec la Ville de Mennecy. Un moment de partage, d'information et d'ateliers pour les grands et les petits.



Récupérons l'eau pluviale !

Équiper les bâtiments publics de récupérateurs d'eau, c'est préserver nos ressources naturelles.

Face à la raréfaction de l'eau et à la hausse des factures, la récupération des eaux pluviales s'impose comme un réflexe citoyen, écologique et économique. L'eau de pluie collectée peut couvrir des besoins quotidiens, hors consommation alimentaire : arrosage, lavage, chasse d'eau... autant d'usages qui ne nécessitent pas une eau potable.

C'est dans ce contexte qu'avec le soutien de la Région Île-de-France, la commune a choisi un système breveté de récupération d'eau de pluie, modulaire, évolutif et design. Des réservoirs de 250 à 500 litres qui s'empilent et s'alignent le long d'un mur, et peuvent être agrandis à tout moment selon les besoins. Une conception basée sur le principe des vases communicants, d'une robustesse exceptionnelle face aux éléments et 100 % recyclable.

Ces installations profiteront à la crèche Ribambelle, aux cimetières de l'Aqueduc et de la Sablière, à la Maison des Jeunes, au centre de loisirs Joseph Judith, à l'école du Clos Renault et à celle de la Verville. L'ensemble des récupérateurs installés permettra le stockage de 8 400 litres d'eau au total — un investissement simple, durable, bon pour la planète comme pour le porte-monnaie.